

# Aide à la rénovation de façade

## VILLE DE LA FLECHE

François MERCIER

Service Urbanisme et Aménagement du territoire  
Centre administratif Jean Virlogeux – Espace Pierre Mendès-France  
72 200 LA FLECHE  
02 43 48 53 77

[f.mercier@cc-paysflechois.fr](mailto:f.mercier@cc-paysflechois.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Par délibération du Conseil municipal de La Flèche, en date du 7 mars 2005, la Ville a décidé d'attribuer une subvention aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation de façade.

Cette aide accompagne des travaux d'embellissement, visibles depuis le domaine public sur des logements situés à l'intérieur du périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU).

Cette politique vise à améliorer la qualité du patrimoine bâti du centre-ville. Elle est menée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui attribue un label aux opérations éligibles, et apporte son propre soutien financier.

### TYPE D'AIDE

Subvention

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Ville de La Flèche.

### TYPE DE BENEFICIAIRES

Propriétaires bailleurs ou occupants

### CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

- Autorisation d'urbanisme accordée (avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France) ;
- Obtention du label « Fondation du Patrimoine ».

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

- 10% du montant HT des travaux éligibles (aide plafonnée à 5 000 €).
- En secteur prioritaire bonifié : 20% du montant HT des travaux (aide plafonnée à 7 500 €).
- En complément des frais d'adhésion à la Fondation du Patrimoine, une aide annuelle de 4 000 € est sollicitée en vue de soutenir l'action de cette dernière sur le territoire communal.

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS**

Ville de la Flèche, Fondation du Patrimoine

---

## **BILAN DES ANNEES PRECEDENTES**

27 projets ont été retenus et financés sur La Flèche depuis la mise en place du dispositif.

